

RÉUNION DU 16 DECEMBRE 2010

Le seize décembre deux mil dix à vingt heures trente le Conseil Municipal s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de M. NEGRET Jean-François, Maire.

PRESENTS : M. NEGRET Jean-François – M. BONNEFOND Michel - M. GILBERTO Roland - Mme NICOT Claudine – M. PENOT Dominique – M. ROUDIER Yves - M. SABOURDIN Stéphane – M. BRIN Michaël - M. CARDOT Claude – Mme CHATELIER Mireille - M. CHOLLET Freddy – M. FILLOLEAU René - Mme HIREL Brigitte - Mme STEFANSKA Valérie -

ABSENTS EXCUSÉS : M. MEYRAUD Ludovic a donné pouvoir à M. CHOLLET Freddy - Mme LOSTANLEN Pascale a donné pouvoir à Mme NICOT Claudine – Melle TROTIGNON Laëtitia a donné pouvoir à Mme STEFANSKA Valérie – Mme JALAGUIER Claire – M. LEFEUVRE Christian -

SECRETAIRE DE SEANCE : M. ROUDIER Yves -

- ORDRE DU JOUR -

Monsieur NEGRET rappelle que systématiquement le public pourra prendre la parole pendant 15 à 20 minutes après que la séance du Conseil Municipal soit levée.

PROCES-VERBAL DE LA SEANCE PRECEDENTE : adopté à l'unanimité.

MODIFICATION DE L'ORDRE DU JOUR :

Monsieur le Maire propose au Conseil Municipal de modifier l'ordre du jour :

Ajout des questions suivantes :

- Décision modificative N°1 – Budget du Port 2010 ;
- Révision du PLU – Avenant N°4 au marché.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, accepte la modification de l'ordre du jour ci-dessus indiquée.

1 - DÉCISION MODIFICATIVE N°4 – BUDGET PRIMITIF 2010 –

Considérant les investissements engagés, une décision modificative est nécessaire,

*Le Conseil Municipal
sur rapport de M. BONNEFOND
et après en avoir délibéré
à l'unanimité*

- donne un avis favorable à la décision modificative suivante :

SECTION D'INVESTISSEMENT		
DÉPENSES		
ARTICLE	NATURE	MONTANT
2111 – 230	Achat de terrains	- 14 000 €
2315 – 269	Installations, matériel et outillage techniques	- 15 000 €
2152 – 271	Installations de voirie	- 5 000 €
2313 – 274	Constructions	- 8 000 €
21568 – 232	Autre matériel et outillage d'incendie et de défense civile	- 1 700 €
2182 – 232	Matériel de transport	+ 6 500 €
2184 – 232	Mobilier	+ 14 200 €
2188 – 232	Autres immobilisations corporelles	+ 15 000 €
2031 – 235	Frais d'études	- 1 300 €
21578 – 235	Autre matériel et outillage de voirie	- 200 €
2315 – 235	Installations, matériel et outillage techniques	+ 5 500 €
2183 – 253	Matériel de bureau et matériel informatique	+ 4 000 €

Monsieur le Maire précise que cette décision modificative permettra d'abonder les lignes budgétaires afin de pouvoir prévoir les restes à réaliser nécessaires pour payer les investissements jusqu'au vote du Budget Primitif 2011 en mars.

Monsieur BONNEFOND donne les précisions suivantes :

- ***2182 – 232 : Acquisition véhicule PEUGEOT Bipper Tepee en remplacement de la Clio qui arrive en fin de contrat de location***
- ***2184 – 232 : Acquisition tapis machine de plage, mobilier pour le bâtiment de l'école de voile, tables pour La Passerelle***
- ***2188 – 232 : Acquisition colombariums et cavurnes pour le cimetière, matériel pour le Cercle Nautique***
- ***2315 – 235 : Réfection du chemin d'accès au terrain de foot afin que les camions puissent accéder au chantier de réalisation du club house***

2 - DÉCISION MODIFICATIVE N°1 – BUDGET DU PORT 2010 –

Considérant le remplacement du moteur du bateau appartenant à la commune, une décision modificative est nécessaire afin de prévoir les écritures comptables de sortie de l'inventaire.

*Le Conseil Municipal
sur rapport de M. ROUDIER
et après en avoir délibéré
à l'unanimité*

- donne un avis favorable à la décision modificative suivante :

SECTION DE FONCTIONNEMENT		
DEPENSES		
Article	Nature	Montant
675	Valeurs comptables des immobilisations cédées	+ 4 000 €
O23	Virement à la section d'investissement	- 4 000 €

SECTION D'INVESTISSEMENT		
RECETTES		
Article	Nature	Montant
O21	Virement de la section de fonctionnement	- 4 000 €
2153	Installations à caractère spécifique	+ 4 000 €

3 - TARIFS 2011 - BIBLIOTHÈQUE –

Monsieur BONNEFOND, 1^{er} Adjoint, présente au Conseil Municipal la proposition suivante :

Droits d'inscription (par famille et par an)	10,00 €
Droits d'inscription (par famille et pour 2 mois)	6,00 €
Caution	30,00 €
Gratuité pour les enfants jusqu'à 16 ans inclus	

*Le Conseil Municipal,
considérant l'exposé de Monsieur BONNEFOND,
décide à l'unanimité*

- de donner un avis favorable quant à l'application des tarifs proposés.

4 - TARIFS 2011 – PHOTOCOPIES – FAX –

Monsieur BONNEFOND, 1^{er} Adjoint, présente au Conseil Municipal la proposition suivante :

Photocopies Noir et Blanc :

Photocopies A4 (la feuille)	0,40 €
Photocopies A3 (la feuille)	0,60 €

Photocopies couleur (réservé aux associations) :

- photocopies A4 (la feuille)
 - o de 1 à 5 copies : gratuit
 - o de 6 copies et plus : 0,10 €
- photocopies A3 (la feuille)
 - o de 1 à 5 copies : gratuit
 - o de 6 copies et plus : 0,20 €

Fax –	
Emission (la page).....	Non autorisée
Réception (la page).....	Gratuit

*Le Conseil Municipal,
considérant l'exposé de Monsieur BONNEFOND,
décide à l'unanimité*

- de donner un avis favorable quant à l'application des tarifs proposés.
- précise que les tarifs pour les copies couleurs ne sont applicables que pour les associations, aucune copie couleur ne sera autorisée pour les particuliers.

Monsieur BONNEFOND précise que les tarifs n'augmentent pas.

5 - TARIFS 2011 – LOCATION DE LA SALLE DE PSYCHOMOTRICITE DE L'ECOLE MATERNELLE-

Monsieur BONNEFOND présente au Conseil Municipal la proposition suivante :

Nature de la location	Montant
CAUTION	1 200 €
LOCATION	

Associations Michelaises	gratuit
Associations extérieures	Pas de location

*Le Conseil Municipal
sur rapport de Monsieur BONNEFOND
et après en avoir délibéré
décide à l'unanimité*

- de donner un avis favorable quant à l'application des tarifs proposés ;

6 - TARIFS 2011 – LOCATION DU LOCAL COMMUNAL PLACE DU MARCHÉ -

Monsieur BONNEFOND présente au Conseil Municipal la proposition suivante :

Nature de la location	Montant
CAUTION	1 200 €
LOCATION	
Associations Michelaises	gratuit
Associations extérieures	Pas de location

*Le Conseil Municipal
sur rapport de Monsieur BONNEFOND
et après en avoir délibéré
décide à l'unanimité*

- de donner un avis favorable quant à l'application des tarifs proposés ;

7 - TARIFS 2011 – LOCATION DU MILLE CLUB –

Monsieur BONNEFOND, 1^{er} Adjoint, présente au Conseil Municipal la proposition suivante, concernant la location du Mille Club :

NATURE DE LA LOCATION	MILLE CLUB (sans cuisine)
⇒ Caution (quelle que soit la durée de la location) <ul style="list-style-type: none"> ◆ Association Michelaise ◆ Michelais ◆ Extérieur (personne physique ou Morale) 	200,00 €
⇒ A la journée : <ul style="list-style-type: none"> ◆ Association Michelaise ◆ Michelais ◆ Extérieur (personne physique ou morale) 	gratuit 50,00 € 150,00 €
⇒ Forfait Week-End, (Du Samedi 10 h au Lundi 10 h) <ul style="list-style-type: none"> ◆ Association Michelaise ◆ Michelais ◆ Extérieur (personne physique ou morale) 	gratuit 90,00 € 170,00 €
⇒ Forfait annuel (1 à 3h/semaine) <ul style="list-style-type: none"> ◆ Association Michelaise ◆ Michelais ◆ Extérieur (personne physique ou morale) 	gratuit 115,00 € 230,00 €

Il est rappelé que toute réservation sera présentée par écrit au moins huit jours avant la date de la manifestation, objet de la réservation, afin de procéder à la signature d'un contrat de location à l'occasion duquel une caution sera déposée, y compris pour la mise à disposition gratuite de la salle.

*Le Conseil Municipal,
considérant l'exposé de Monsieur BONNEFOND,
décide à l'unanimité*

➤ *de donner un avis favorable quant à l'application des tarifs proposés.*

Monsieur BONNEFOND précise que les tarifs n'augmentent pas.

8 - TARIFS 2011 - LOCATION DES TIVOLIS ET REMORQUE DE TABLES –

Monsieur BONNEFOND propose à l'assemblée délibérante de ne pas augmenter les tarifs de location des tivolis et de la remorque de table.

*Le Conseil Municipal,
considérant l'exposé de Monsieur BONNEFOND,
décide à l'unanimité*

➤ *de confirmer les tarifs votés lors du Conseil Municipal du 23 octobre 2009,*
 ➤ *de prolonger la durée d'application de ces tarifs jusqu'au 31/12/2011.*

Monsieur BONNEFOND précise que les tarifs n'augmentent pas.

9 - TARIF 2011 – REDEVANCE D'OCCUPATION TEMPORAIRE DU DOMAINE PUBLIC FLUVIAL – CLUB DE PLAGE, JEUX POUR ENFANTS –

Monsieur BONNEFOND, 1^{er} Adjoint, sollicite le conseil municipal afin qu'il se prononce sur le montant de la redevance annuelle due par les divers exploitants de club de plage ou jeux pour enfants sur les plages pour la saison estivale 2011 (du 15 juin au 31 août).

*le Conseil Municipal
après en voir délibéré
à l'unanimité*

- *fixe le montant de la redevance d'occupation du domaine public fluvial à **700 €** en ce qui concerne l'année 2011 ;*
- *précise que toute autorisation d'occupation du domaine public fluvial sera soumise à arrêté municipal ;*
- *précise que le tarif est fixe, du 15 juin au 31 août, et maintenu en cas de durée inférieure à cette période.*

10 - TARIF 2011 – OCCUPATION DU DOMAINE PUBLIC – DEVANTURES ET TERRASSES COMMERCES SEDENTAIRES –

Monsieur BONNEFOND, 1^{er} Adjoint, sollicite le Conseil Municipal afin qu'il se prononce sur le montant de la redevance d'occupation du domaine public pour les devantures et terrasses des commerces sédentaires sur la commune, précisant que l'occupation du domaine public n'est consentie que pour l'activité commerciale.

*Le Conseil Municipal
sur rapport de M. BONNEFOND,
et après en avoir délibéré
à l'unanimité*

- *autorise l'occupation du domaine pour les devantures et terrasses des commerces sédentaires sur la commune (hors mis les commerçants installés au port prévus dans la régie du Port) aux différents commerçants ;*
- *fixe le tarif d'occupation à **18 le m²** pour la période du 1^{er} avril au 2 novembre, et à **24 € le m²** pour l'année complète.*

11 - TARIFS 2011 - DROITS DE PLACE –

M. BONNEFOND, 1^{er} Adjoint, présente au Conseil Municipal la proposition suivante :

➤ **Emplacements marché couvert :**

- Vente Produits exotiques (Mme LIANG) – Emplacement N° 1 – (14,5 m ²)	1 087,50 € par an
- Epicerie bio / produits régionaux (M. BONNOT) – Emplacement N° 2 – (10 m ²)	750,00 € par an
- Boucher (M. PERDRIAUX) – Emplacement N° 3 – (13 m ²).....	975,00 € par an
- Boulangerie (M. NOBLE) – Emplacement N° 4 – (8 m ²).....	600,00 € par an
- Fruits de mer (GAEC VISSAC) – Emplacement N° 5 – (5 m ²)	375,00 € par an
- Fruits et Légumes (M. JOSSAND) – Emplacement N° 6 – (18,60 m ²)	1 395,00 € par an
- Vins (Mme BILLIERES) – Emplacement N° 7 – (10 m ²)	750,00 € par an

- Poissonnier (M. LEDANNOIS) – Emplacement N° 8 – (15,20 m²)1 140,00 € par an
- Volailles (Mme MAZURIER) – Emplacement N° 9 – (15,20 m²).....1 140,00 € par an

Ces tarifs correspondent au prix de 75 € le m²,

➤ **Emplacements hors marché couvert :**

- **180,00 €** le mètre linéaire à l'année ;
- **2,00 €** le mètre linéaire, de septembre à juin à chaque installation ;
- **4,00 €** le mètre linéaire, juillet et août à chaque installation.

➤ **Véhicules publicitaires légers : 11,00 €** le mètre linéaire à chaque installation.

➤ **Véhicules Poids Lourds : 220,00 € (forfaitaire)** à chaque installation (quelque soit le nombre de jours avec un maximum de 3 jours).

➤ **Marché nocturne :**

- **4,00 €** le mètre linéaire à chaque installation en juillet et août

➤ **Animations Foraines**

- ♦ Grand chapiteau par installation (maximum 2 jours) **300,00 €**
La journée supplémentaire : 100 € pour les grands chapiteaux
- ♦ Chapiteau moyen et petit par installation (maximum 2 jours)..... **150,00 €**
La journée supplémentaire : 50 € pour les moyens et petits chapiteaux
- ♦ Petit spectacle de plein air par installation (maximum 1 jour) **50,00 €**
- ♦ Manège ou animation foraine au port **550,00 € pour 2 mois et par stand**

M. BONNEFOND précise, pour les tarifs applicables au mètre linéaire ou au mètre carré, que tout mètre utilisé pour partie est payable entièrement.

*Le Conseil Municipal,
sur rapport du 1^{er} adjoint,
décide à l'unanimité*

- *de donner un avis favorable quant à l'application des tarifs proposés ainsi qu'aux modalités de calcul de ces tarifs.*

Monsieur BRIN précise que les tarifs des emplacements du marché couvert ont augmenté afin de les harmoniser avec les tarifs appliqués aux commerçants qui occupent les emplacements hors marché couvert.

Monsieur GILBERTO précise que ces tarifs restent inférieurs à ceux pratiqués dans les communes des alentours.

12 - TARIFS 2011 - CIMETIÈRE –

Monsieur BONNEFOND, 1^{er} Adjoint, présente au Conseil Municipal la proposition suivante :

♦ **En ce qui concerne les concessions :**

- Concession perpétuelle..... **302 €**
- Concession cinquantenaire..... **235 €**

- Concession trentenaire	202 €
♦ Redevance forfaitaire pour occupation du dépositaire.....	10 €
♦ En ce qui concerne le Columbarium :	
- Concession de 5 ans	285 €
- Concession de 15 ans	480 €
- Concession de 30 ans	750 €
♦ En ce qui concerne les cavurnes :	
- Concession de 5 ans	160 €
- Concession de 15 ans	240 €
- Concession de 30 ans	360 €
- Redevance forfaitaire lors de chaque ouverture/fermeture	35 €

*Le Conseil Municipal,
considérant l'exposé de Monsieur BONNEFOND,
décide à l'unanimité*

➤ *de donner un avis favorable quant à l'application des tarifs proposés.*

Monsieur BONNEFOND informe le Conseil Municipal que de nouveaux tarifs ont été créés suite à l'acquisition de cavurnes.

Monsieur CARDOT précise que les cavurnes sont des bacs en béton de 50 cm x 50 cm, enterrés, qui peuvent contenir 3 urnes, et qui sont recouverts d'une plaque de marbre. Actuellement, nous avons 2 colombariums de 12 places chacun. 23 emplacements sont occupés. Cette acquisition permettra de proposer 12 places supplémentaires.

Monsieur CARDOT précise également que cela fait partie du projet de création d'un jardin du souvenir et de l'aménagement des allées du cimetière. Une étude sera réalisée afin que l'ensemble soit homogène.

13 - EXPOSANTS AU PORT – TARIFS 2011 –

Monsieur BONNEFOND, 1^{er} Adjoint, sollicite le conseil municipal afin qu'il se prononce sur le montant que devront payer les commerçants qui demandent à pouvoir bénéficier d'un emplacement sur le port, afin d'exposer leur marchandise.

Monsieur BONNEFOND présente au Conseil Municipal la proposition.

*Le Conseil Municipal
sur rapport du 1^{er} Adjoint
et après en avoir délibéré
décide à l'unanimité*

➤ *de voter les tarifs suivants pour l'année 2011 :*

NATURE	TARIF (par tranche de 4 mètres linéaires)
Forfait à l'année	300 €
Forfait saison estivale (15 avril au 15 octobre)	100 €

Monsieur BONNEFOND précise que toute tranche de 4 mètres linéaires occupée, ou en partie occupée, est due. Il précise également que toute occupation, même occasionnelle, est due.

L'occupation d'un emplacement fera l'objet d'un recouvrement par la trésorerie de Cozes, chaque année, en septembre.

14 - TARIF 2011 – REGIE CAMPING-CARS –

Monsieur ROUDIER, 3^{ème} Adjoint, présente au Conseil Municipal la proposition suivante concernant le tarif stationnement des camping-cars :

- **7,00 €** les 24 heures.

*Le Conseil Municipal
sur rapport de M. ROUDIER
et après en avoir délibéré
à l'unanimité décide*

- *de donner un avis favorable à l'application du tarif proposé ainsi qu'aux modalités de calcul de ce tarif.*

Monsieur ROUDIER précise que des bornes électrique supplémentaires, un lave-linge, un sèche-linge et des douches vont être installés et accessibles aux camping-caristes. Cela explique l'augmentation du tarif qui correspond à celui pratiqué par les autres communes.

15 - TARIFS 2011 – REGIE DROITS DE PLACE DU PORT DE MESCHERS -

Monsieur ROUDIER, 3^{ème} Adjoint, présente au Conseil Municipal la proposition suivante concernant les tarifs de droits de place au Port.

Monsieur ROUDIER rappelle que ces tarifs sont exprimés hors taxes.

CARRELETS –

- inférieur à 20 m² : **forfait 167,22 €**
- supérieur à 20 m² : **10,03 € le m²**

CABANES AVEC DEVANTURE 1 ml (en remplacement du tarif « Cabanes ou emplacements devant hangar »). –

- inscrit maritime : **20 € le m²**
- non inscrit maritime : **23 € le m²**
- local vide pour commerce : **30 € le m²** pour l'année complète et **20 € le m²** du 15 juin au 15 septembre

TERRASSES DE CAFE ET AUTRES OCCUPATIONS NON COUVERTES DU DOMAINE PUBLIC DU 1^{er} AVRIL AU 2 NOVEMBRE –

- le m² : **15,00 €**

TERRASSES DE CAFE ET AUTRES OCCUPATIONS DU DOMAINE PUBLIC COUVERTES POUR L'ANNEE –

- le m² : **20,00 €**

EMPLACEMENT – KIOSQUES (en remplacement du tarif « Emplacement promenade en mer »). –

- **100,00 € (forfait de 1 à 4 m²)**

*Le Conseil Municipal
après en avoir délibéré
décide à l'unanimité*

- *de donner un avis favorable quant à l'application des tarifs proposés ainsi qu'aux modalités de calcul de ces tarifs ;*
- *précise que les autres tarifs votés le 23 octobre 2009 restent inchangés et sont donc prolongés jusqu'au 31/12/2011, à l'exception du tarif « Activités annexes à l'activité principale des commerces (Zone d'exposition) qui est supprimé.*

Carrelets :

Monsieur le Maire demande comment se situent les tarifs des carrelets par rapport à ceux pratiqués par l'association.

Monsieur ROUDIER l'informe que ceux-ci sont quasiment identiques.

Monsieur PENOT demande combien de carrelets sont concernés par ces tarifs.

Monsieur le Maire l'informe que la majorité des carrelets sont gérés par le Grand Port de Bordeaux.

Cabanes :

Monsieur ROUDIER précise que 2 cabanes sont occupées par des pêcheurs professionnels, une par un ancien inscrit maritime, et le reste par la commune.

Monsieur PENOT demande si le mètre linéaire octroyé peut servir de stationnement.

Monsieur ROUDIER lui répond que ce n'est pas le cas.

Emplacement kiosques :

Monsieur PENOT demande quels tarifs sont pratiqués au Port de Royan.

Monsieur ROUDIER l'informe que les tarifs de Royan sont beaucoup plus élevés. Mais qu'une trop forte augmentation ne serait pas justifiée compte tenu du chiffre d'affaire réalisé à Meschers.

16 – TARIFS 2011 - PORT DE MESCHERS – LISTE D'ATTENTE – DROIT D'ENTREE / FRAIS DE GESTION –

Monsieur ROUDIER, 3^{ème} Adjoint, présente au Conseil Municipal la proposition suivante élaborée en commission du port, concernant l'instauration d'un droit d'entrée et de frais de gestion liés à la liste d'attente :

- Droit d'entrée dans la liste d'attente : Inscription d'un montant de **50,00 €**, remboursables dès que l'usager sollicitera le retrait de cette liste où qu'un emplacement lui sera octroyé.
- Frais de gestion : A compter du 1^{er} janvier 2011, des frais de gestion d'un montant de **15,00 €**, non remboursables, seront réclamés chaque année, en début d'année, à chaque usager sollicitant le renouvellement de son inscription dans la liste d'attente.

Ces tarifs seront intégrés dans la régie des droits de place au Port de Meschers, et seront donc recouverts par le Régisseur, sur émission d'une facture. Le remboursement du droit d'entrée s'effectuera soit par déduction, si un emplacement au port est octroyé à l'usager, soit par l'émission d'un mandat administratif à l'article 658 du Budget du Port.

Ces tarifs seront révisables par délibération du conseil municipal.

*Le Conseil Municipal
sur rapport de M. ROUDIER
et après en avoir délibéré
à l'unanimité décide*

- de donner un avis favorable à l'application des tarifs proposés ainsi qu'aux modalités mentionnées ci-dessus ;
- précise que les crédits nécessaires seront ouverts à l'article 658 du Budget du Port 2011.

17 - CANTINE SCOLAIRE MUNICIPALE – PRIX DES REPAS SERVIS –

M. SABOURDIN, 5^{ème} Adjoint, informe le Conseil Municipal qu'il est nécessaire de voter les nouveaux tarifs des repas servis à la cantine scolaire municipale.

M. SABOURDIN rappelle les tarifs de l'année 2010 : 2,20 € pour les enfants, 3,95 € pour les adultes,

M. SABOURDIN propose les tarifs suivants afin d'être en corrélation avec le coût des repas facturés par l'entreprise titulaire du marché, et précise que ces tarifs sont votés par année civile, à compter du 1^{er} janvier 2011.

*Le Conseil Municipal
sur rapport du 5^{ème} Adjoint,
et après en avoir délibéré,
décide à l'unanimité*

- de voter les tarifs suivants :

NATURE	DU 01/01/2011 AU 31/12/2011
Tarif Enfant (prix unitaire)	2,20 €
Tarif Adulte (prix unitaire)	3,95 €

- précise que ces tarifs s'appliqueront à compter du 01/01/2011 jusqu'au 31/12/2011.

Monsieur SABOURDIN informe l'assemblée délibérante qu'à compter du 8 janvier 2011, suite au marché, les repas de la cantine seront fournis par la SODEXO et non plus par AVENANCE.

18 - SUBVENTION COOPERATIVE SCOLAIRE ECOLE MATERNELLE – GOÛTER DE NOEL – BP 2010 -

Afin de participer à l'organisation des fêtes de Noël pour les enfants de l'Ecole Maternelle,

*Le Conseil Municipal
sur rapport du 5^{ème} Adjoint,
et après en avoir délibéré,
à l'unanimité décide*

- de donner à la coopérative scolaire de l'Ecole Maternelle une subvention pour les fêtes de Noël des enfants à hauteur de 500 €.

Monsieur SABOURDIN précise que cette subvention servira à acheter des livres pour les enfants, et que le montant est identique à celui de 2009.

19 - SUBVENTION COOPERATIVE SCOLAIRE ECOLE ELEMENTAIRE – SEJOUR ET SORTIES – BP 2010 -

Considérant le séjour organisé à la ferme pédagogique de Romagne concernant les classes de CP-CE1 et CE1-CE2 pour la période du 6 au 10 juin 2011, et la demande de subvention de Mme FRECHE Cécile, institutrice de l'école primaire, pour un montant de 2 800 €, étant entendu qu'avec ce financement la part des parents reviendrait à 128 € par enfant pour un séjour au coût total de 11 811,13 €,

Considérant les sorties organisées au Futuroscope le 30 juin 2011, et à Bordeaux (Cap-sciences) en mai 2011, concernant les classes de CM1 et CM2, et la demande de M. MOREAU Fabrice, Directeur de l'école primaire, pour un montant de 900 € correspondant au transport pour le Futuroscope et de 650 € correspondant au transport pour Bordeaux,

*Le Conseil Municipal
sur rapport de M. SABOURDIN,
et après en avoir délibéré,
à l'unanimité décide*

- de verser 3 550 € de subvention à la coopérative scolaire de l'école élémentaire, correspondant à 2 000 € pour le séjour à la ferme de Romagne, 900 € pour la sortie au Futuroscope et 650 € pour la sortie à Bordeaux.

Madame HIREL précise qu'il n'y aura pas de classe de neige cette année.

20 - SUBVENTION AUX ASSOCIATIONS - BUDGET PRIMITIF 2010 -

Considérant les demandes de subventions des associations « Lire à Missira » pour son fonctionnement, et « Festival Plein Sud » pour le prix Ville de Meschers qui sera décerné lors du festival Ciné Sud,

*Le Conseil Municipal
sur rapport de M. SABOURDIN
et après en avoir délibéré,
à l'unanimité*

- décide d'octroyer une subvention de 300 € à l'association « Lire à Missira » et une subvention de 1 000 € à l'association « Festival Plein Sud ».

Monsieur le Maire précise que l'association « Lire à Missira » fonctionne en partenariat avec le Mali et notamment une bibliothèque de Bamako. Les enfants de l'école de Meschers participeront à ce projet.

Concernant le festival Ciné Sud, il précise qu'habituellement celui-ci se déroule au relais Côte de Beauté à St Georges de Didonne, mais que cette salle n'est pas disponible en raison des élections. C'est le seul festival de courts-métrages en France avec des cinéastes africains. Ce festival a une certaine notoriété. Ce sera la 12^{ème} édition. Il se déroulera du 25 au 27 mars 2011. Il y aura des animations avec l'école, des projections pendant 3 jours et un marché africain sur le parking de La Passerelle.

Monsieur PENOT demande s'il y a un prix pour le lauréat.

Monsieur le Maire lui répond que oui, il s'agit d'un concours international avec un jury.

21 - PRISE EN CHARGE DE REPAS A LA CANTINE – STAGIAIRES A L'ECOLE MATERNELLE –

Monsieur Sabourdin, 5^{ème} adjoint, informe le Conseil Municipal que Mme OLIN Véronique est en stage du 6 au 17 décembre 2010, et que Mme DUBIN Patricia sera en stage du 10 au 28 janvier 2011, à l'école maternelle. A cette occasion, elles déjeuneront à la cantine scolaire.

Monsieur Sabourdin propose au Conseil Municipal que la commune prenne en charge le coût de ses repas pendant ces périodes de stage.

*Le Conseil Municipal,
après en avoir délibéré
à l'unanimité*

- donne un avis favorable à la prise en charge par la commune des 8 repas pris par Mme OLIN et des 12 repas pris par Mme DUBIN pour un montant de 3,95 € TTC par repas soit un montant total de 79,00 €.

22 - EXONERATION TARIF « LA PASSERELLE » -

M. SABOURDIN propose au Conseil Municipal de mettre gratuitement à disposition des associations « SNSM » pour son assemblée départementale du 16 avril 2011, et « Festival Plein Sud » du 25 au 27 mars 2011, la salle « La Passerelle ».

M. SABOURDIN précise que pour autant ces associations devront fournir le chèque de caution correspondant.

*Le Conseil Municipal
sur rapport de Mr SABOURDIN
et après en avoir délibéré
à l'unanimité*

- décide de la gratuité de la mise à disposition de « La Passerelle » pour la SNSM pour le 16 avril 2011 et pour « Festival Plein Sud » du 25 au 27 mars 2011 ;
- précise que ces associations devront fournir le chèque de caution.

Monsieur PENOT demande si le ménage de la salle est à la charge de ces associations.

Monsieur BRIN lui répond que les associations doivent rendre la salle propre. Un état des lieux est effectué avant et après la location, comme toute autre location.

23 - CLOTURE REGIE LOCATION BATIMENTS COMMUNAUX ET MATERIEL –

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal qu'actuellement, une seule et même régie permet l'encaissement des locations de bâtiments communaux et de matériel. Compte tenu du développement des locations de « La Passerelle », il est préférable de scinder cette régie afin de nommer deux régisseurs. Pour cela il est nécessaire de la clôturer.

*Le Conseil Municipal
sur rapport du Maire
après en avoir délibéré
à l'unanimité*

- décide de supprimer dès le 1^{er} janvier 2011 la régie de location de bâtiments communaux et de matériel ;
- charge le Maire des formalités à accomplir.

24 - CRÉATION DE DEUX RÉGIES DE RECETTES : LOCATION « LA PASSERELLE » ET « MILLE CLUB » - MISE A DISPOSITION BATIMENTS COMMUNAUX ET MATERIEL -

Considérant la clôture de la régie de location de bâtiments communaux et de matériel, Monsieur le Maire propose au Conseil Municipal de créer les deux régies suivantes :

- une régie de recettes "Location « La Passerelle » et « Mille Club »" permettant d'encaisser les locations de ces deux salles,

- une régie de recettes « Mise à disposition bâtiments communaux et matériel » permettant d'encaisser la mise à disposition des autres bâtiments communaux et le matériel.

*Le Conseil Municipal
après en avoir délibéré
à l'unanimité*

- autorise Monsieur le Maire à créer deux régies de recettes "Location « La Passerelle » et « Mille Club »" et « Mise à disposition bâtiments communaux et matériel » ;
- charge le Maire des formalités à accomplir.

25 - REVISION DU PLU – AVENANT N° 4 AU MARCHÉ -

La mission de révision du PLU de Meschers a été confiée au CREHAM en novembre 2004 pour une durée de 18 mois.

Le Maire rappelle à l'assemblée délibérante la décision du 3 décembre 2009 prolongeant les délais jusqu'au 31 décembre 2010.

Suite aux observations émises par les services de l'Etat après l'arrêt du PLU du 26 mars 2010, il est nécessaire de procéder à une évaluation environnementale, et de fait prendre en compte les délais complémentaires.

*Le Conseil Municipal
sur rapport du Maire
et après en avoir délibéré,
à l'unanimité*

- *accepte l'avenant N°4 au marché "Révision du PLU" passé avec le cabinet CREHAM dans les conditions définies ci-dessous :*
 - *les délais d'exécution sont prolongés jusqu'au 31 décembre 2011 ;*
- *autorise Monsieur le Maire ou le 1^{er} Adjoint à signer cet avenant et le charge des formalités à accomplir.*

Monsieur le Maire précise que cet avenant correspond à une prolongation de délai. Il est probable qu'un autre avenant intervienne en 2011, concernant un coût supplémentaire.

Information -

Monsieur le Maire informe l'assemblée délibérante qu'un concert de Gospel a lieu le vendredi 17 décembre à l'église. Il s'agit du trio Happy Voices. Ce concert sera clos par un vin chaud offert par la municipalité et l'AUPM.

Délibérations du Conseil Municipal du 16/12/10

- 1) Décision modificative N° 4 – Budget primitif 2010 ;
- 2) Décision modificative N° 1 – Budget du Port 2010 ;
- 3) Tarifs 2011 - Bibliothèque ;
- 4) Tarifs 2011 – Photocopies – Fax ;
- 5) Tarifs 2011 – Location de la salle de psychomotricité de l'école maternelle ;

- 6) Tarifs 2011 – Location du local communal place du marché ;
- 7) Tarifs 2011 – Location du Mille Club ;
- 8) Tarifs 2011 – Location des tivolis et remorque de tables ;
- 9) Tarifs 2011 – Redevance d'occupation temporaire du domaine public fluvial – Club de plage, jeux pour enfants ;
- 10) Tarif 2011 – Occupation du domaine public – Devantures et terrasses commerces sédentaires ;
- 11) Tarifs 2011 – Droits de place ;
- 12) Tarifs 2011 – Cimetière ;
- 13) Exposants au port – Tarifs 2011 ;
- 14) Tarifs 2011 – Régie camping-cars ;
- 15) Tarifs 2011 – Régie droits de place du port de Meschers ;
- 16) Tarifs 2011 – Port de Meschers – Liste d'attente – Droit d'entrée/Frais de gestion ;
- 17) Cantine scolaire municipale – Prix des repas servis ;
- 18) Subvention coopérative scolaire école maternelle - Goûter de Noël – Budget primitif 2010 ;
- 19) Subvention coopérative scolaire école élémentaire – Séjour et sorties – Budget primitif 2010 ;
- 20) Subvention à l'association « Lira à Missira » - Budget primitif 2010 ;
- 21) Prise en charge de repas à la cantine – Stagiaires à l'école maternelle ;
- 22) Exonération tarif « La Passerelle »
- 23) Clôture régie : locations bâtiments communaux et matériel ;
- 24) Création de deux régies :
 - o Location « La Passerelle » et « Mille Club » ;
 - o Mise à disposition bâtiments communaux et matériel ;
- 25) Révision du PLU – Avenant N°4 au marché.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 21H45
 Ont signé au registre les membres présents.

Le Maire,

Les Conseillers,

Jean-François NEGRET

M. BONNEFOND Michel

M. GILBERTO Roland

Mme NICOT Claudine

M. PENOT Dominique

M. ROUDIER Yves

M. SABOURDIN Stéphane

M. BRIN Michaël

M. CARDOT Claude

Mme CHATELIER Mireille

M. CHOLLET Freddy

M. FILLLOLEAU René

Mme HIREL Brigitte

Mme STEFANSKA Valérie